

**Publication des éléments de rémunération**  
**du Président Directeur Général**

**Conseil d'administration du 4 octobre 2011**

Après avis du Comité de gouvernance, nominations et rémunérations, le Conseil d'administration de Gecina, lors de sa réunion du 4 octobre 2011 a arrêté la rémunération de Monsieur Bernard Michel, Président Directeur Général.

**1. Rémunération fixe**

La rémunération fixe annuelle est fixée à 650 000 euros.

Il est indiqué que Monsieur Bernard Michel ne bénéficie d'aucun contrat de travail au sein du Groupe.

**2. Rémunération variable**

La rémunération variable cible est fixée à 100% de la part fixe de la rémunération avec toutefois une possibilité d'atteindre 120% de la part fixe de la rémunération en cas de dépassement des critères de performance quantitatifs ou qualitatifs cible. Les critères quantitatifs représentent 65% de la rémunération variable cible et les critères qualitatifs en représentent 35%.

L'atteinte des critères de performance quantitatifs sera établie en fonction de la grille suivante, étant précisé que le cas échéant il pourra être tenu compte d'éléments exceptionnels pour constater la réalisation des critères de performance :

Résultat récurrent (réalisé / budget)	Rémunération variable	EBITDA (réalisé / budget)	Rémunération variable
>102	%	> 101	%
> 98	cible 25%	> 99	cible 40%
> 96	15%	> 98	30%
> 94	10%	> 97	20%
< 94	0%	< 97	0%

Le Conseil d'administration a décidé que, pour l'exercice 2011, la rémunération variable serait garantie au minimum à hauteur de 100% de la rémunération fixe *pro rata temporis* sur l'exercice 2011.

Par ailleurs, il est indiqué que Monsieur Bernard Michel ne bénéficie pas d'attribution de stock options ou d'actions de performance.